

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

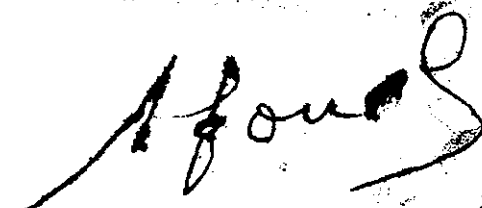
Monsieur ADRIAN Jacques, Adjudant-Chef - Assistant Technique Base Aérienne - BRAZZAVILLE

Monsieur PANC François, Adjudant - Assistant Technique Base Aérienne - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-.-

Fait à Brazzaville, le 15 juillet 1975



LE COMMANDANT Marlen N'GOUABI.-